

# MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland  
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : [mairiedecourlans@wanadoo.fr](mailto:mairiedecourlans@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2018

**PRESENTS** : Alain PATTINGRE, Philippe FOURNOT, Patrick MICHE, Jean-Gérard GROS, David DORMOY, Patrick COLOMER, Daniel FILLIATRE, Antoine MORTIER.

**Absents excusés** : GUIGON Delphine MINARY Guy, SCHMITT Séverine, CADET Philippe, JACQUET Chantal.

D. GUIGON donne pouvoir à A. PATTINGRE ; G. MINARY donne pouvoir à JG GROS ; S. SCHMITT donne pouvoir à D. DORMOY ; P. CADET donne pouvoir à P. FOURNOT. C. JACQUET donne pouvoir à P. MICHE.

**Secrétaire de Séance** : Patrick MICHE

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1 DIA
- La modification du Règlement Intérieur de la Cantine et Garderie

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

Rapporteur : Philippe FOURNOT

- |                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| - Immeuble AD 151 – 73 | 1, Rue du Château      |
| - Immeuble AC n° 18    | 2, Rue des Frênes      |
| - Immeuble AC n° 2 – 4 | 750, Avenue de Chalon  |
| - Immeuble AD 111-47   | 1056, Avenue de Chalon |

Vote à l'unanimité pour renoncer au droit de préemption

#### **2- Augmentation des tarifs de livraison des repas à domicile et les scolaires**

Rapporteur : Philippe FOURNOT

Philippe FOURNOT expose la délibération prise par le SICOPAL le 20 mars approuvant une augmentation du prix de la livraison des repas aux enfants. Une augmentation de 0.03 € par repas livré. Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif facturé aux utilisateurs de la cantine, à savoir 4,50 € TTC et propose par ailleurs que la grille tarifaire soit revue à la rentrée 2018/2019 aussi bien pour la cantine que pour la halte-garderie. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation de tarif proposé par le SICOPAL et accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de maintenir le tarif communal à 4,50 €

### **3- VOIRIE RD 678 ET RUE DE LA FONTAINE**

#### **demande de subvention : amendes de Police**

Rapporteur : Alain PATTINGRE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une aide au titre des Amendes de Police pour les travaux d'aménagement de sécurité RD 678 et la Rue de la Fontaine.

### **4- BATIMENTS : demande de subvention au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (EST)**

Rapporteur : Alain PATTINGRE

Monsieur le Maire expose que la subvention sera sollicitée sur la base de devis d'entreprises. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une aide au titre de l'Enveloppe de Solidarité au Territoire Jurassien : porte du caveau, réfection du sol de la cuisine du caveau, portes d'accès ancienne gare.

### **5- SCOLAIRE : approbation du nouveau PEDT**

Rapporteur : David DORMOY

David DORMOY rappelle que la consolidation du fonds d'amorçage de l'État destiné à aider au financement des TAP était conditionnée à la présentation d'un bilan des actions 6 mois avant l'échéance du PEdT, soit le 30 juin pour ce qui concerne la commune de Courlans. David DORMOY présente le bilan de l'exercice :

- Bilan financier : équilibre plus que satisfaisant
- Bilan moral : positif

Pour l'année scolaire 2018/2019, le fonds d'amorçage sera maintenu à la condition de présentation du PEdT et de l'organisation de la semaine sur 4,5 jours. David DORMOY présente le PEdT qui sera transmis aux services de l'Education Nationale. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PEdT.

### **6- Acquisitions de terrains**

Rapporteur : Alain PATTINGRE

#### **a. terrain de M. PERRIN Jean-Michel**

Monsieur le Maire expose la problématique concernant le terrain actuellement propriété de Monsieur PERRIN alors que logiquement ce tènement devrait faire partie du domaine public. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession au DP communal de la parcelle actuellement propriété de JM PERRIN et l'échange qui est proposé. Il note par ailleurs que les frais afférents seront à la charge de la commune.

#### **b. Terrain DEUR**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers échangés avec Madame Chantal DEUR. Une voie de négociation étant ouverte, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rencontrer Madame DEUR avec les adjoints afin d'aller plus loin et de faire aboutir les négociations.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à rencontrer Madame DEUR et lui donne mandat pour la négociation.

### **c. Terrain GUICHARD**

Monsieur le Maire et Jean-Gérard GROS rapportent les échanges récents avec les ayant-droits de la famille Guichard, propriétaires des terrains jouxtant le cimetière. Monsieur le Maire rappelle par ailleurs l'urgence de la situation due au manque de place disponible dans le cimetière actuel. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rencontrer les conjoints GUICHARD afin d'aller plus loin et de faire aboutir les négociations. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à rencontrer les conjoints GUICHARD et lui donne mandat pour la négociation.

### **7- Vente de terrain : signature d'un mandat**

Rapporteur : Philippe FOURNOT

Philippe FOURNOT expose qu'il a rencontré l'Agence Immobilière JACQUOT de Lons le Saunier afin d'examiner avec eux la possibilité de leur confier la vente de la parcelle cadastrée AD n° 133 (environ 1500 m<sup>2</sup>). Une estimation de 45 000 € a été produite par le professionnel. Pour aller plus loin, il convient aujourd'hui de confier mandat à l'agent immobilier. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le mandat confié à l'Agence JACQUOT pour la vente de la parcelle cadastrée AD n° 133 (environ 1500 m<sup>2</sup>).

### **8- TRANSPORTS SCOLAIRES « Ecole primaire » :**

Rapporteur : Alain PATTINGRE

Monsieur le Maire rapporte les débats ayant eu lieu dans les instances communautaires d'ECLA et fait part de sa satisfaction d'avoir obtenu la mise en place, pour une durée expérimentale de 6 mois, d'un ramassage par autobus des enfants depuis le quartier de Chavannes. Ce ramassage exceptionnel fera l'objet d'un avenant à la Délégation de Service Public mise en place par ECLA et sera conditionné à un effectif minimum de 15 inscrits avec une fréquentation moyenne de 10 enfants par jour. Une enquête a été réalisée et pour l'heure 37 familles se sont montrées intéressées.

Il est également exigé la présence d'un accompagnateur pour les enfants de moins de 6 ans. Le financement de l'action sera assuré pour moitié par ECLA et pour moitié par la commune de COURLANS. Un travail en commission devra être mené pour définir la position des arrêts. Il devra également être pris un arrêté permettant la circulation d'un véhicule lourd sur le pont de la Vallière.

### **9- Modification du RI Cantine Garderie**

Rapporteur : Alain PATTINGRE

Il est proposé de modifier le règlement intérieur afin que les paiements soient demandés à l'inscription à compter de la rentrée 2018 Pour une meilleure gestion des dépenses engagées et des recettes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du Règlement Intérieur de la Cantine et de la Garderie.

### **10- Affaires en cours – questions diverses**

- Monsieur le Maire rappelle la fête de l'école et invite les élus à participer à l'apéritif offert par la commune
- Monsieur le Maire fait circuler la carte postale qui a été envoyée par les enfants lorsqu'ils étaient en Classe Découverte
- Monsieur le Maire rappelle la tenue prochaine du Rock n' Horses
- David DORMOY fait un compte-rendu du Conseil d'Ecole.

- David DORMOY fait par ailleurs un état prévisionnel de l'effectif scolaire pour la rentrée 2018 qui s'établit à 113 (pour 110 aujourd'hui). Il rappelle que le seuil critique pour le maintien de la 5ème classe est fixé à 103.
- David DORMOY évoque par ailleurs « le Plan Mercredi » présenté par le Ministre de l'Education Nationale. Il semblerait que ce plan soit un accompagnement aux communes revenues à la semaine de 4 jours.
- Daniel FILLIATRE demande si le City Stade est utilisé par l'école. Monsieur le Maire et David DORMOY lui répondent que non, au motif de difficultés mises en avant par l'équipe enseignante dans le transfert des enfants entre l'école et le City Stade.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est close à 21h45.

**Le secrétaire de Séance,  
Patrick MICHE**



**Le Maire,  
Alain PATTINGRE**

